

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1129 accordant une permission de trois semaines à Ahmed Hersi.

n° 1129

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 octobre 1949

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro  
31 octobre 1949

### VISAS

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la coionie par décret au 18 juin 1884

**Vul'**arrêté n° 590 au 27 mai 1949 organisant le cadre local autochtone du service de contrôle des ports et aérodrômes

**Vul'**arrêté n° 117 du 8 février 1947 réorganisant les cadres locaux autochtones

Sur la proposition du directeur du port,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une punition de suspension de demi-solde, pendant huit jours, est infligée à l'agent de contrôle spécialisé Indriss Omar, pour faute grave contre la discipline. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**